

**Russie : stop à la répression des voix dissidentes**

Inform, manifester, critiquer le pouvoir relève de l'héroïsme en Russie. La répression du Kremlin est implacable et étouffe toute voix dissidente. Depuis l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, la répression s'est intensifiée. Aujourd'hui en Russie, toute personne qui s'oppose pacifiquement à la guerre s'expose à de lourdes peines de prison. Soutenons leur voix et manifestons-nous pour l'abrogation des lois de censure qui criminalisent le mouvement antiguerre !

Sept ans de prison pour l'artiste russe Alexandra Skotchilenko. Son action : elle a remplacé des étiquettes de prix dans un supermarché par des messages dénonçant la guerre. Un an et demi de prison pour Dmitry Skurikhin, un commerçant d'une ville au nord-ouest de la Russie. Son action : il a peint la devanture de son magasin avec des messages anti-guerre et les noms des villes ukrainiennes attaquées par l'armée russe.

Six ans de prison pour Maria Ponomarenko, journaliste russe et mère de deux enfants. Son action : elle a publiésur le réseau social Telegram un post sur le bombardement du théâtre de Marioupol. Des situations iniques, permises par des lois draconiennes. L'arsenal législatif déployé par le Kremlin vise à bâillonner entièrement toute opinion anti-guerre en Russie. Les lois de censure érigent par exemple en infraction le fait de propager de « fausses nouvelles » sur l'armée russe. Les peines peuvent aller jusqu'à 15 ans de prison. Malgré les lourdes sanctions, la dissidence russe reste debout et continue de manifester sa voix. La solidarité est primordiale. Montrons aux personnes qui se sont courageusement opposées à la guerre qu'elles ne sont pas seules. L'action est aussi primordiale. Faisons pression auprès des autorités russes pour demander l'abrogation de ces lois iniques et la libération des personnes emprisonnées !

Pour connaître la date de fin de cette pétition, veuillez-vous rendre sur amnesty.fr/actions-en-cours

	NOM, PRENOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller les représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes